

Le vingt-huit février deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : M. C. ROQUES - Mme ROUQUETTE – MM. GERAUD – CORBIERE – Mme BASCOUL - MM. BORIES - HOULES - A. ROQUES - FABRIES – Melle COUTANT – MM. GAILLAC - CASTAN - Mme ENJALBERT.

Excusés : Mme LAPEYRE et M. LLOP qui ont donné pouvoir à M. le Maire.
Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2007 :

- *Commune* : Monsieur GERAUD, adjoint délégué aux finances, présente les divers chiffres. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 365 508,20 euros en fonctionnement (soit une hausse de 5 % par rapport au CA de 2006) et à 416 134,41 euros en investissement.

Les recettes de l'exercice sont de 444 499,47 euros en fonctionnement (hausse de 4,48 %) et de 404 998,92 euros en investissement.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 96 357,39 euros. Compte tenu des reports de l'exercice précédent, l'excédent global est de 67 855,78 euros. L'état la dette pour le budget de la Commune s'élève à 393 583 euros au 31/12/2007.

- *Assainissement* : Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 20 734,52 euros en fonctionnement et à 137 051,31 euros en investissement.

Les recettes sont de 33 931,74 en fonctionnement et de 208 470,81 euros en investissement. Le résultat de l'exercice est excédentaire de 37 166,01 euros. Compte tenu des reports de l'exercice précédent, le résultat global cumulé s'élève à 84 616,72 euros. L'état de la dette pour l'assainissement est de 267 000 euros au 31/12/2007.

- *CCAS* : Il n'y a eu de dépenses ni en fonctionnement ni en investissement. Les recettes se sont élevées à 24,40 euros en fonctionnement. Compte tenu des reports antérieurs, l'excédent global cumulé s'élève à 1 356,63 euros.

Monsieur le Maire se retire et Madame ROUQUETTE soumet ces comptes au Conseil qui les approuve à l'unanimité.

Evaluation des charges transférées : Attribution de Compensation 2008 :

En application des articles 1 609 nonies C du code général des Impôts et L 5211-5 du CGCT, Sur proposition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées,

Monsieur le Maire propose d'arrêter à 121 497 € l'attribution de compensation 2008 de la Commune.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice, à l'article 7321.

Achat d'une imprimante multifonction couleur :

Monsieur le Maire informe le Conseil des différents devis en sa possession pour l'achat d'une imprimante couleur.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de passer commande chez L-Tech à Graulhet, mieux disant pour le même matériel au prix de 639 euros HT auquel il convient d'ajouter 37,63 € HT pour l'installation sur site.

Tour de garde au scrutin des municipales :

Le tour de garde est établi d'un commun accord.

Sujets divers :

- *Columbarium* : suite à la demande formulée par certains administrés, Monsieur le Maire présente une brochure et les tarifs correspondants pour la mise en place d'un columbarium au cimetière de Lombers. Il demande aux membres présents d'y réfléchir.
- *Mobilier scolaire* : En prévision de la création d'un 6^e poste d'enseignant au groupe scolaire, Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire d'inscrire une dépense de 3500 à 4000 euros pour équiper cette nouvelle classe.
- *Demande de subvention* : L'Association ADRENALINE organise une manifestation sur 2 jours, les 19 et 20 avril prochains. Monsieur le Maire présente au Conseil la brochure qui lui a été remise. Les membres de l'association demandent à la Commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle à cette occasion. Le Conseil municipal à l'unanimité décide que cette demande sera examinée lors de l'établissement du budget.
- *Travaux à l'église de Saint-Sernin* : Monsieur le Maire présente un devis de 891 € HT pour la réparation de vitraux.
- *Eglise de Saint-Pierre* : Le devis pour la réparation des murs et plafonds s'élève à 3700 euros HT.
- *Travaux de voirie* : L'entreprise CARCELLER a fourni un devis de 16 661,86 € HT pour la réfection de la rue de Tincambe, le parking du cimetière, 30 ml sur le chemin de Gayo et du chemin des Garriguès.
L'entreprise MAILLET TP a fourni un devis s'élevant à la somme de 13 830,40 € HT pour le chemin de Tincambe et le parking du cimetière.

Toutes ces dépenses seront examinées lors de la séance du vote du budget.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.